

Cahier d'acteur n°152

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

Une belle opportunité pour le grand Vierzon et ses habitants

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VIERZON

Maison du Pays
Route de Vieilfond
18100 VIERZON

Tél. : 02 48 52 85 31

Fax : 02 48 52 84 23

mél : PAYSDEVIERZON@wanadoo.fr

Le Syndicat Mixte du Pays de Vierzon, structure de développement local fédérant 25 communes a souhaité prendre part au débat sur la LGV POCL.

Certes l'envergure de ce projet dépasse bien évidemment son seul territoire. Mais le tracé qui à terme sera choisi pourra avoir un impact fort, négatif comme positif, sur les perspectives du Pays de Vierzon à confirmer son renouveau économique.

Au terme de débats entre les élus et acteurs du territoire, le Pays de Vierzon a pris position en faveur du tracé Ouest-sud.

Le Pays de Vierzon

■ Sur le Pays de Vierzon

- Il fédère 25 communes et 3 communautés de communes,
- Il compte environ 46 800 habitants répartis sur un territoire structuré autour de la ville de Vierzon.

Et tous associent leurs énergies à celles des représentants de la société civile (associations, institutions, entreprises et partenaires privés) afin de bâtir des projets fédérateurs.



Carte SMPV

Source : Syndicat Mixte du pays de Vierzon

■ Sur ses compétences et ambitions

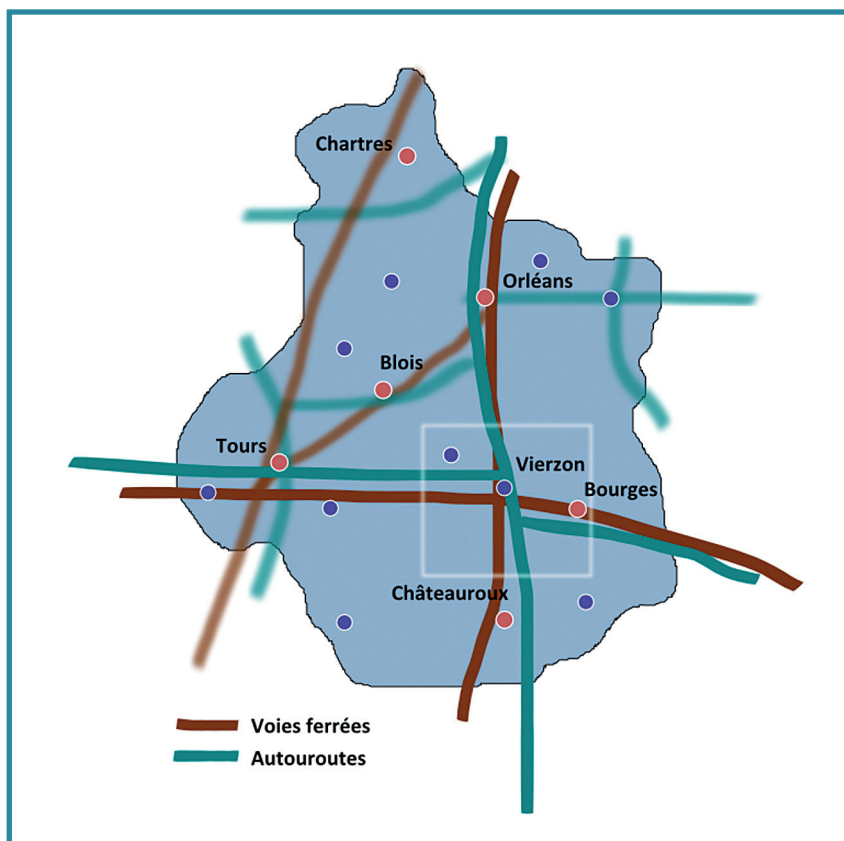
- Il est compétent en matière de développement local.
- Sa finalité est d'apporter une cohérence et une vision prospective et partagée pour le développement de son territoire.

A ce titre, le Pays de Vierzon considère comme légitime de participer au débat public sur le projet de LGV.

■ Sur ses souhaits concernant la LGV

Le Pays de Vierzon s'est prononcé en faveur de l'axe Ouest-sud, mais les débats ont relevé la pertinence du tracé Ouest pour le développement du Cher et de ses territoires urbains et ruraux.

Le Pays de Vierzon en faveur du tracé Ouest-Sud



Vierzon au cœur d'un nœud de voies de circulations d'envergure nationale

Parmi les quatre variantes proposées par RFF, le tracé ouest-sud présente l'avantage de desservir de nombreux pôles urbains (Orléans, Bourges, Vichy, Roanne), de rapprocher des métropoles des territoires en essor économique (Châteauroux, Montluçon, Vierzon, etc.) tout en irriguant les espaces ruraux les plus enclavés.

Nœud ferroviaire
Source : Syndicat Mixte du pays de Vierzon

De la pertinence du tracé Ouest-sud en matière de flux de voyageurs :

Vierzon est un nœud routier et ferroviaire. Desservi par les autoroutes A71 et A20, ainsi que par les axes ferroviaires Lyon/Nantes et Limoges/Paris, Vierzon se trouve au centre d'un croisement de grandes voies de communications Nord/Sud et Est/Ouest.

Le choix du tracé Ouest-sud pour la LGV POCL se révèle donc être le choix de l'interconnexion des réseaux de communication.

De la pertinence du tracé Ouest-sud comme choix d'avenir :

La future LGV POCL est un engagement sur le long terme. Son coût, notamment pour l'Etat et les collectivités territoriales, impose de voir loin et d'envisager dès à présent sa cohérence avec les infrastructures de transport des prochaines décennies.

Plus que tout autre, le tracé Ouest-sud pose les bases des voies de communication futures :

- Par la desserte des aéroports de Bourges et de surtout de Châteauroux. Cette grande infrastructure en développement (ouverture prochaine d'une ligne

vers la Corse) peut permettre de décharger les zones aéroportuaires parisiennes.

- Par sa cohérence avec le projet de LGV Paris / Orléans / Limoges / Toulouse, avec lequel il partage le tracé jusqu'à Vierzon.



Schéma de desserte de scénario Ouest-Sud
Source : RFF



Vierzon centre
Source : SMPV



La société française
Source : SMPV

CONCLUSION

Plus qu'une nouvelle infrastructure de transport allégeant le trafic de l'actuelle LGV Paris-Lyon, la nouvelle voie doit être comprise comme un atout pour l'aménagement et le développement des territoires qu'elle traverse.

Si le tracé Ouest-sud, voire Ouest est choisi, cet investissement d'avenir aura des retombées économiques positives pour le Pays de Vierzon et l'ensemble des grandes villes de la région Centre.



**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE VIERZON**
Maison du Pays
Route de Vieilfond
18100 VIERZON
Tél. : 02 48 52 85 31
Fax : 02 48 52 84 23
mél : PAYSDEVIERZON@wanadoo.fr

**COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON**

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL